

PLATEFORME EXPERTISES TERRITOIRES

Club SER Occitanie, Nouvelle-Aquitaine

20 septembre 2022



NOUVELLE PLATEFORME COLLABORATIVE



Expertises Territoires
Par le Occitania

L'expérience de la coopération
Apprendre et agir pour répondre ensemble
aux défis de la transition écologique au
sein des territoires.

| | | |
|------------------------------|--------------------------|-----------------|
| Ingénierie des territoires | Bâtiment | Mobilités |
| Infrastructures de transport | Environnement et risques | Mer et littoral |

Comment ça marche ?

- 1 Je m'inscris**
Pas encore inscrit ? [Je rejoins Expertises Territoires](#)
- 2 Je sélectionne mes domaines d'intérêt**
- 3 J'accède à mon espace personnalisé sur lequel je peux :**
 - Poser mes questions
 - Contribuez et répondez aux questions de mes pairs
 - Consulter les ressources pertinentes pour moi : guides, formations en ligne et événements
 - Intégrer les communautés pour accéder à leurs groupes de travail, événements et consultations

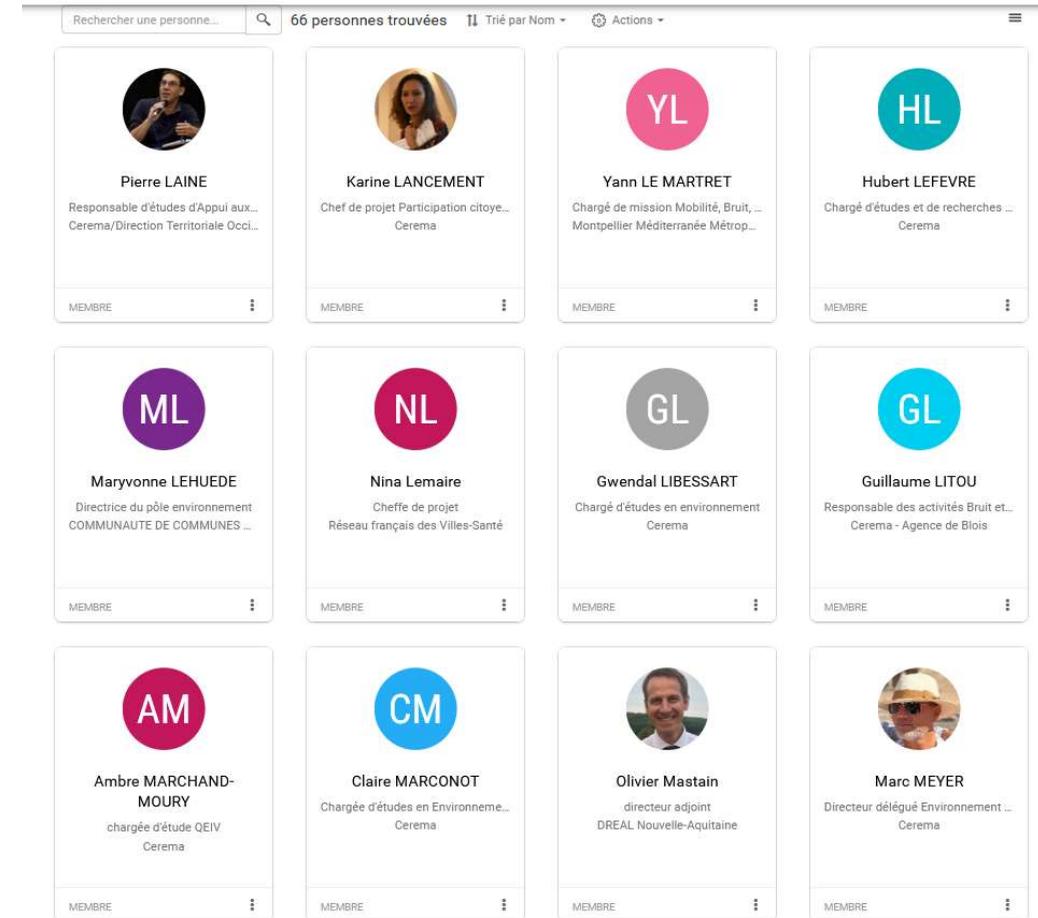
INTÉGRER DES COMMUNAUTÉS

Quartiers de demain 171 membres
Pour les acteurs de l'aménagement

Territoire et transition-résilience-climat : outils pratiques 126 membres

Conférences techniques Territoriales (CTT) 89 membres

Environnement Santé 66 membres



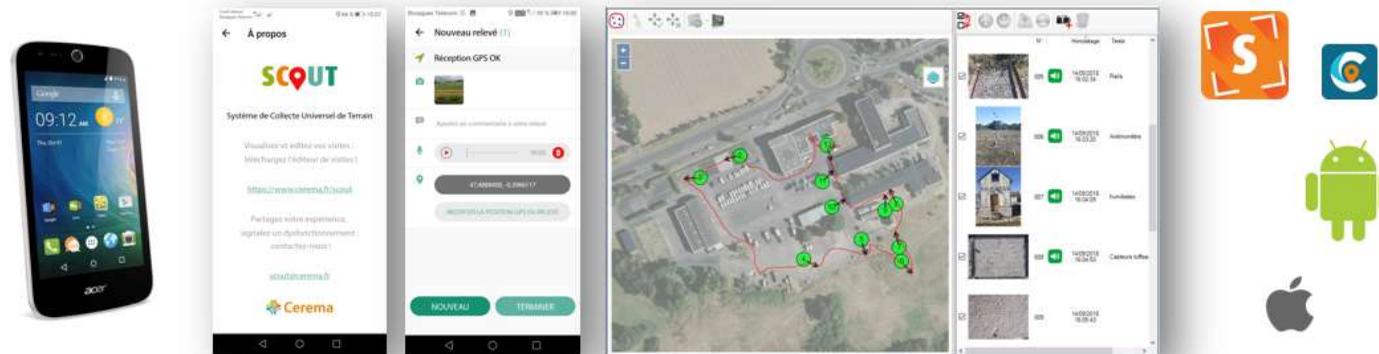
UNE DIVERSITÉ DE COMMUNAUTES



Orienté
OUTIL

SCOUT **CRISI**
Collecte et Recueil d'Informations
Suite à une Inondation

Système de Collecte Universel de Terrain



https://www.expertises-territoires.fr/jcms/pl1_6664/fr/scout



UNE DIVERSITÉ DE COMMUNAUTÉS

Animateurs énergie CC du bassin de Pompey (54)



Orienté TERRITOIRE

Présentation

Cet espace a pour objectif d'être le lieu d'animation et de partage des connaissances des correspondants "énergie" des 13 communes de la CC du Bassin de Pompey

N'hésitez pas à consulter l'onglet Ressources et à nous poser des questions dans l'onglet Questions/Réponses !

Aurélien Bovari et l'équipe de la communauté de communes sont à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre du dispositif Eco Energie Tertiaire et plus globalement à la gestion du patrimoine immobilier de votre commune.



UNE DIVERSITÉ DE COMMUNAUTÉS

Orienté ACCOMPAGNEMENT



de lauréats
d'animateurs etc.



Les mesures clés du programme :

L'offre de services du programme rassemble les outils et les expertises apportés par l'ensemble des partenaires, en soutien des projets de territoire. Elle s'organise autour de trois piliers:

Pilier 1 : Recrutement d'un chef de projet



Pilier 2 : Soutien en ingénierie par un accès à des offres thématiques



Pilier 3 : Mutualisation et partage des expériences entre collectivités et entre massifs

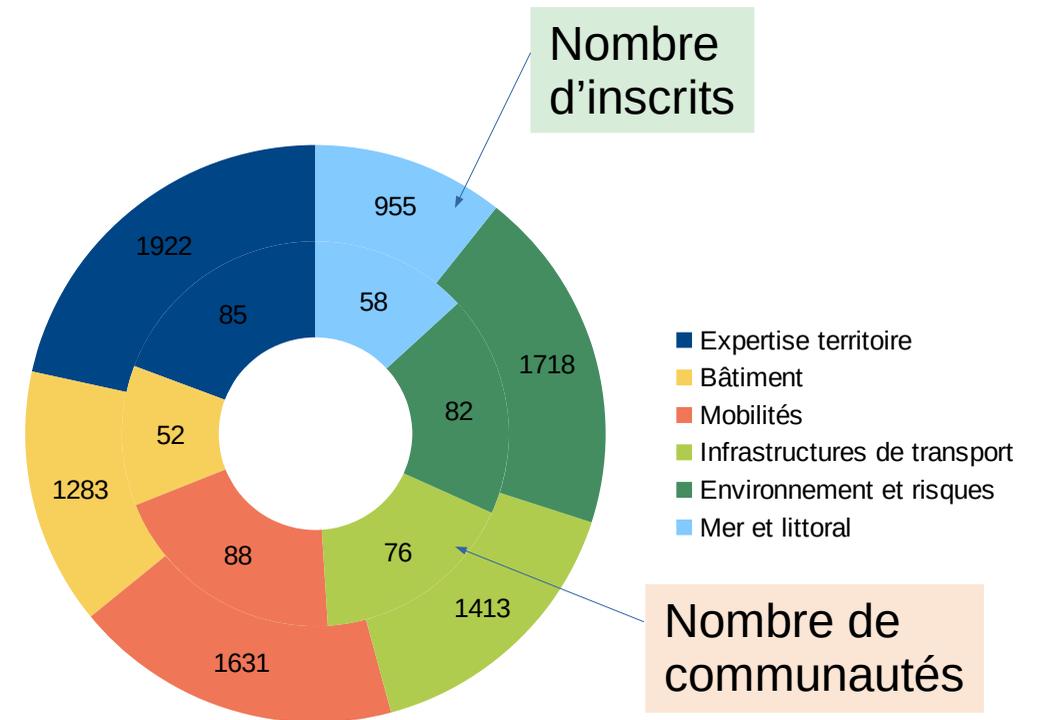


L'offre d'ingénierie offerte aux lauréats d'Avenir Montagnes Ingénierie

Le Ministère de la Cohésion des territoires, l'ANCT, la Banque des Territoires, le Ministère de la Transition écologique, le Ministère des Sports, le CEREMA, l'ADEME, la Gendarmerie nationale, les Parcs Nationaux, les Parc naturels régionaux, les Grands sites de France, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et de l'artisanat, les chambres d'agriculture, la Fédération nationale des communes forestières, la Fédération française de randonnée, la Fondation du Patrimoine, l'Agence du service civique se mobilisent pour appuyer concrètement les lauréats dans la formalisation et la mise en œuvre de leur projet de transition vers un modèle touristique résilient et durable. Dans ce cadre, deux nouvelles coopérations ont été signées en 2021 : La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne et Nordic France.

EN RÉSUMÉ

Simple
Ouvert
Gratuit



<https://www.expertises-territoires.fr>

EVOLUTION DE GOUVERNANCE

Club SER Occitanie, Nouvelle-Aquitaine

20 septembre 2022



Le changement de notre gouvernance

Un changement de statut et de gouvernance...

L'article 159 de la loi 3DS du 21/02/2022 prévoit un changement de statut et de gouvernance du Cerema

Le décret n°2022-897 du 16/06/2022 concrétise cette évolution, en faisant du Cerema le premier établissement public à pilotage partagé, par l'Etat et par les collectivités territoriales

... avec pour conséquence concrète la possibilité pour les collectivités d'adhérer au Cerema, et ainsi :

D'intégrer la gouvernance du Cerema et d'influer ainsi sur les offres et les orientations stratégiques et opérationnelles de l'établissement,

De disposer d'une relation privilégiée avec notre réseau d'experts pour un conseil rapide et sur-mesure, de bénéficier d'un accès facilité à nos ressources,

D'accéder aux prestations du Cerema par simple voie conventionnelle, hors mise en concurrence (notion de « quasi-régie conjointe »).

Le changement de notre gouvernance

Calendrier :

Campagne d'information lancée à l'été 2022 auprès des collectivités et des associations d'élus et de techniciens

Adhésion des collectivités et de leurs groupements au Cerema à compter de l'automne 2022, pour une entrée effective au sein des nouvelles instances du Cerema au printemps 2023.

Pour les collectivités souhaitant entrer au CA du Cerema dès 2023, il est important d'adhérer avant la fin du mois de janvier.

■ DÉCOUVREZ LES AVANTAGES DE L'ADHÉSION

1

DES COLLECTIVITÉS IMPLIQUÉES, DES SOLUTIONS TOUJOURS PLUS ADAPTÉES

Parties prenantes de la gouvernance du Cerema, les collectivités et groupements adhérents pèseront sur ses orientations stratégiques et leurs déclinaisons opérationnelles.

En adhérant, vous contribuerez à définir une expertise et un programme de recherche appliquée au plus près de vos enjeux en matière d'environnement, d'infrastructures et de transports, de prévention des risques, de sécurité routière et maritime, d'urbanisme, de construction et d'habitat, de climat et de transition énergétique.

Vous participerez, directement ou par l'intermédiaire de vos représentants au conseil d'administration, au conseil stratégique, aux comités d'orientation régionaux (COR) et aux conférences techniques territoriales (CTT)

Vous contribuerez au développement d'une culture de l'ingénierie publique territoriale partagée entre l'État et les collectivités au service des territoires et de leurs transitions.

2

UN ACCÈS FACILITÉ À L'EXPERTISE DU CEREMA

Dans le cadre de la quasi-régie conjointe, les procédures et les démarches des collectivités adhérentes seront allégées

La quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence fixées par le code de la commande publique.



Le changement de notre gouvernance



3



UNE RELATION PRIVILÉGIÉE AVEC LE CEREMA ET SES ÉQUIPES

Le Cerema proposera aux collectivités adhérentes un socle partenarial avec une offre de services et une animation spécifiques

Partenaires privilégiés du Cerema, en adhérant vous accédez à un réseau d'experts prêt à vous accompagner sur des thématiques complexes ou innovantes.

Vous serez assurés, pour un premier niveau de conseil, d'une information prioritaire, aurez accès aux dernières règles de l'art, aux expériences innovantes et aux avancées de la recherche, participerez au développement d'outils, de partenariats et à la co-construction d'études et actions collectives.

Vous bénéficierez de relations renforcées avec les équipes du Cerema, ancrées au plan territorial, et rejoindrez, aux côtés d'élus confrontés aux mêmes enjeux, une communauté d'expertise et de services en pointe sur les grands enjeux de transition et d'adaptation des collectivités: outils, formations, retours d'expérience...

L'ADHÉSION :

- valable pour 4 années (durée du mandat des membres élus du conseil d'administration).
- communes et intercommunalités: cotisation dont le montant est fonction du nombre d'habitants et plafonné.
- Départements et Régions: forfaitaire (barème établi par une délibération du conseil d'administration).

COMMENT ADHÉRER? :

Votre collectivité devra :

- délibérer pour approuver la convention d'engagement avec le Cerema
- formaliser son adhésion par un bulletin qui sera disponible en ligne ou sur simple demande
- s'acquitter annuellement de sa cotisation.

Informations relatives aux dispositions de la 3DS

Chapitre II de la 3DS

Transfert de portions du réseau de RN aux départements et région
(pour expérimentation)



Merci de votre attention